



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2025\_052**  
**Assemblées - Désignation d'un membre élu de la commission**  
**intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET*

**Étaient présents :**

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

**Ayant donné pouvoir :**

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

**Absents ou excusés :**

Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :**

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Annonay Rhône Agglo a créé une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH).

Cette commission est notamment chargée de travailler sur les points suivants:

- établir le bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles pour améliorer l'accessibilité de l'existant,
- tenir à jour par voie électronique la liste des Établissements Recevant du Public (ERP) sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- proposer des orientations dans tous les domaines concernant l'accès la vie sociale et l'insertion professionnelle

La CIAPH a pour vocation de traiter des questions d'accessibilité liées aux domaines de compétences d'Annonay Rhône Agglo, à savoir les transports collectifs, les équipements reconnus d'intérêt communautaire et les opérations relatives au soutien à la réalisation de logements sociaux sur le territoire.

Par ailleurs, la CIAPH a vocation à initier l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Un rapport, étayant les travaux de la commission, est établi annuellement.

La CIAPH est composée de 3 collèges répartis comme suit :

- des élus d'Annonay Rhône Agglo, au nombre de 15,
- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, les acteurs économiques et d'autres usagers du territoire.

Il est rappelé que le Conseil communautaire par délibération n°2022-107 du 24 mars 2022 modifiant les représentants au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a élu les membres du collège des élus comme suit :

- Présidence :  
Myriam SERVY-CHANAL

- Membres :  
Sylvette DAVID  
François CHAUVIN  
Sylvie BONNET  
Edith MANTELIN  
Damien BAYLE  
Antoine MARTINEZ  
Ronan PHILIPPE  
Laurence DUMAS  
Patrick OLAGNE  
Nicole ARCHIER  
Brigitte BOURRET

Laurent MARCE  
Frédéric GONDRAND  
Maryanne BOURDIN

En raison de la démission de madame Sylvette DAVID, il est proposé de la remplacer en tant que membre titulaire du collège des élus de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le président propose donc la candidature de madame Nathalie DUFAUD et demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Il est rappelé que le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire titulaire.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le président propose de procéder par un vote ordinaire et uninominal. Il soumet cette proposition aux voix.

Les représentants des usagers et des personnes handicapées au sein de la commission seront désignés ultérieurement, par voie d'arrêté.

**Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 45 et 46,

**Vu** la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment son article 98,

**Vu** l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et la loi n°2015-776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** la circulaire du 14 décembre 2007, relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2143-3,

Après avoir précédé aux formalités électorales,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**PREND ACTE** de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

**ÉLIT** madame Nathalie DUFAUD comme membre titulaire au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, en remplacement de madame Sylvette DAVID.

**PRÉCISE** par suite la liste des membres titulaires au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

- Présidence :

Myriam SERVY-CHANAL

- Membres :

François CHAUVIN

Sylvie BONNET

Edith MANTELIN

Damien BAYLE

Antoine MARTINEZ

Ronan PHILIPPE

Laurence DUMAS

Patrick OLAGNE

Nicole ARCHIER

Brigitte BOURRET

Laurent MARCE

Frédéric GONDRAND

Maryanne BOURDIN

Nathalie DUFAUD

**AUTORISE ET MANDATE** monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*